

Code de déontologie et de conduite professionnelle d'Acuity Brands

Chers Collaborateurs :

La façon dont nous conduisons nos affaires compte. Acuity Brands s'engage fortement à exercer son activité en respectant les critères les plus exigeants d'intégrité et de déontologie et à se conformer aux lois en vigueur partout dans le monde. Nous attendons de vous que vous partagiez cet engagement.

Le Code de déontologie et de conduite professionnelle d'Acuity (ou le « Code de conduite ») s'applique à nos employés, administrateurs, dirigeants, mandataires, distributeurs et fournisseurs dans le monde entier (collectivement, nos « collaborateurs »). Il est important que vous compreniez et suiviez ce Code de conduite, que vous respectiez les lois en vigueur et que vous évitiez les situations de nature à compromettre l'intégrité de notre Société.

En appliquant les principes d'Acuity Business Systems dans vos activités quotidiennes, pensez à ce Code de conduite et servez-vous en comme d'un guide dans vos décisions. Nous avons réussi et continuerons de réussir en utilisant des critères en « E » (E pour Ethique) relatifs à la déontologie et à la conduite professionnelle à tous les niveaux de notre entreprise pour obtenir une amélioration continue et veiller à mener notre activité comme il se doit. Nos valeurs se reflètent dans nos actions au quotidien. Ayez le courage de faire ce qui convient. Si vous voyez quelque chose qui vous préoccupe d'un point de vue éthique ou légal, exprimez-vous. Acuity Brands met à votre disposition plusieurs options pour signaler vos préoccupations.

La poursuite de notre réussite dépend de nous tous, pourvu que nous fassions preuve de discernement et que nous prenions des décisions conformes à l'éthique. Votre intégrité est le moteur de notre réussite. Continuons sur la bonne voie.

Vernon J. Nagel
Président-directeur général

Table des matières

1. Nous allons au-delà du simple respect des lois
2. Signalez vos préoccupations
3. Absence de représailles
4. Acuity Business Systems - Notre façon de faire des affaires
5. Environnement, santé, sûreté et sécurité. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr et à soigner notre empreinte écologique
6. Les conflits d'intérêts et l'opportunité en entreprise. Nous agissons dans les meilleurs intérêts d'Acuity Brands
7. Égalité des chances en matière d'emploi. Nous traitons nos salariés, partenaires professionnels et communautés avec respect
8. Un lieu de travail sans substance ni alcool. Nous sommes un lieu de travail sans substance ni alcool
9. Des registres exacts. Nos livres et registres seront fidèles à la réalité
10. Gestion des risques. Nous évaluons et gérons en permanence les risques que notre activité peut rencontrer
11. Cadeaux professionnels. Les cadeaux professionnels excessifs ou inconvenants ne sont pas autorisés
12. Lutte contre la corruption. Nous nous conformons strictement aux lois anti pots-de-vin et anti-corruption dans le monde entier
13. Conformité commerciale. Nous nous conformons strictement aux lois de conformité commerciale dans le monde entier
14. Antitrust. Nous pratiquons une concurrence vigoureuse et loyale
15. Propriété intellectuelle. Nous préservons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de notre Société
16. Confidentialité des données et Actifs de la Société. Nous faisons un usage adéquat des données personnelles et des actifs de la Société et les protégeons
17. Délit d'initiés. Nous ne réalisons pas de transactions sur la base d'informations privilégiées
18. Code de déontologie à l'usage des hauts dirigeants
19. Administration
20. Coordonnées des ressources

1. Nous allons au-delà du simple respect des lois

Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils respectent les lois et réglementations en vigueur dans le monde entier. Si vous ne savez pas quelle loi s'applique à vos activités, ou si vous avez besoin d'aide pour interpréter des lois ou ce Code de conduite, nous vous encourageons à solliciter l'aide du Service juridique.

Nous ne nous contentons pas de respecter les lois. Nous allons au-delà et nous efforçons de faire ce qui convient en respectant les normes d'éthique et d'intégrité les plus rigoureuses. En cas de doute, posez-vous la question : la mesure proposée est-elle convenable et conforme à l'éthique ? Nous encourageons également nos collaborateurs à réfléchir à la façon dont nos actions et décisions affecteront la réputation de notre Société.

2. Signalez vos préoccupations

Si vous avez une préoccupation au sujet de l'éventuelle violation d'une loi en vigueur ou du présent Code de conduite, vous avez plusieurs possibilités de signalement :

1. Abordez la question avec votre supérieur ou un autre responsable ;
2. Entretenez-vous avec un Représentant des Ressources humaines ;
3. Parlez-en avec le Vice-président principal, le Directeur juridique ou le Directeur juridique adjoint (leurs coordonnées sont indiquées à la fin du présent Code de conduite) ;
4. Contactez la ligne d'assistance multilingue de la Société qui est gérée par une tierce partie, par les moyens suivants :
 - a. Par internet :
reportlineweb.com/acuitybrands
 - b. Par téléphone, 24h/24, 7 Jours/7 :
États-Unis et Canada : 866-613-6358
Chine : 400-880-1482
France : 080-094-8673
Mexique : 01-800-436-0166
Pays-Bas : 0800-020-1671
Espagne : 900-822-527
Royaume-Uni : 0800-023-2264

Toute plainte ou préoccupation concernant la comptabilité, les contrôles internes de comptabilité, ou les questions d'audit doit être signalée au Comité d'audit du Conseil d'administration de la Société en vertu de la Politique de la Société relative aux lanceurs d'alerte et à l'absence de représailles, par l'un des moyens suivants :

- a. Par téléphone à l'attention du Vice-président principal de la Société, du Directeur juridique au 770-860-3545,
- b. Par courrier adressé au Vice-président, au Directeur juridique, Acuity Brands, Inc., One Lithonia Way, Conyers, Géorgie 30012, ou
- c. Par e-mail à l'adresse compliance@acuitybrands.com.

3. Absence de représailles

Il n'y aura pas de représailles à l'encontre d'un collaborateur en cas de signalement effectué de bonne foi. Vous restez anonyme si vous le souhaitez, sauf stipulation contraire de la loi. Tous les signalements seront examinés de manière approfondie, en préservant autant que possible la confidentialité. Les questions ayant trait à a) la fraude financière, et/ou aux b) titres ou lancements d'alertes financières seront signalées à la Présidence du Comité d'audit de notre Conseil d'administration.

Une violation du présent Code de conduite peut donner lieu à des mesures disciplinaires pouvant aller jusqu'au licenciement, ou à la perte de la relation d'affaires avec la Société.

4. Acuity Business Systems est notre façon de faire des affaires

Acuity Business Systems (« ABS ») est notre application unique des processus de fabrication sans gaspillage et des processus professionnels, et guide notre façon de faire des affaires. La fabrication sans gaspillage vise à éliminer les déchets de chaque processus professionnel. ABS nous permet de fournir une expérience client supérieure, d'obtenir une structure de coûts concurrentielle sur le plan mondial, et de créer une culture d'amélioration continue dans tout ce que nous faisons. Nous pensons qu'ABS nous rend plus efficaces et nous permet de fournir des produits de grande qualité à nos clients.

Un aspect important d'ABS est le Déploiement stratégique (Strategy Deployment, « SD »), qui est la mise en œuvre de notre stratégie. Chaque année, nous consacrons du temps et de l'énergie à l'élaboration de notre plan SD. Notre SD identifie notre objectif et la façon d'y arriver. Nous utilisons des Indicateurs de performance clé pour suivre et mesurer notre mise en œuvre du SD.

Process Discipline, qui implique la création et le respect d'un travail standard dans nos activités quotidiennes, nous aide à comprendre et à respecter les processus standardisés relatifs aux meilleures pratiques. Nous utilisons également différents outils de Fabrication sans gaspillage (comme les plans à 90 jours, par exemple) pour mettre en œuvre des améliorations des processus et stimuler le changement dans l'ensemble de l'entreprise.

Nous utilisons également des critères pour la déontologie et la conduite professionnelle (critères en « E ») dans l'ensemble de notre Société pour favoriser une amélioration continue de nos activités liées à la déontologie et à la conduite professionnelle. Nous pensons que la façon dont nous conduisons nos affaires est importante.

Ressources

Pour en savoir plus sur ABS, contactez l'un de nos ingénieurs ABS. Reportez-vous à la partie « Coordonnées des ressources » à la fin du présent Code de conduite pour obtenir les coordonnées de l'ensemble des ressources.

5. Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sûr et à éviter les répercussions négatives sur l'environnement

Nous nous engageons à fournir un lieu de travail sain et sans danger. Il est essentiel que nos salariés travaillent dans un environnement sain et sûr. Nous partageons tous cet engagement. Nous utilisons Acuity Business System pour identifier de façon proactive les dangers professionnels et mettre en œuvre des contrôles de protection. Nous nous formons et menons des audits internes et externes pour favoriser une amélioration continue. Nous fixons des objectifs proactifs, contrôlons la performance, et examinons chaque trimestre nos résultats à l'aune de ces objectifs avec la direction et notre Conseil d'administration. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils suivent les procédures et orientations de sécurité et ce faisant, qu'ils contribuent à créer un lieu de travail sûr.

Nous fournissons un environnement de travail sans menace ni violence. Toutes les menaces de violence, épisodes d'intimidation et actes de violence sur notre lieu de travail sont strictement interdits. Nous attendons de tous ceux qui se rendent dans nos locaux qu'ils respectent cette norme.

Notre objectif est d'éliminer, dans toute la mesure du possible, l'utilisation de matériaux dangereux et la génération de déchets solides et dangereux dans le cadre de notre activité. Nous respectons les réglementations écologiques partout dans le monde. Nous avons un solide programme de conformité et de gestion écologique et nous évaluons en permanence les conséquences potentielles de notre activité sur l'environnement. Nous nous efforçons, avec diligence, d'éviter toute incidence négative de notre activité sur (a) l'environnement et (b) les localités dans lesquelles nous opérons. Nous concevons nos produits afin qu'ils aient un impact positif sur l'environnement en réduisant les matières premières nécessaires, en évitant les composants dangereux et en proposant à nos clients des caractéristiques et des solutions économes en énergie. Nous recyclons l'eau utilisée dans bon nombre de nos activités (comme la peinture), nous recyclons la ferraille et d'autres matériaux et nous économisons l'eau, l'électricité et le gaz naturel sur chacun de nos sites.

Ressources

Si vous voyez un collègue se comporter de façon dangereuse, ou si vous avez une préoccupation en matière d'environnement, parlez-en à un responsable, à votre contact Environnement, Santé et Sécurité, à un membre du Service des Ressources humaines ou à un membre du Service juridique.

Appelez le 911 (ou votre numéro d'urgence local pour les territoires où ce numéro ne fonctionne pas) en cas de danger imminent.

6. Nous agissons en préservant les meilleurs intérêts d'Acuity Brands

Nous devons tous accorder la priorité aux intérêts d'Acuity Brands, et ne pas faire passer nos intérêts personnels avant ceux de notre Société. Un conflit d'intérêts survient lorsque la possibilité de profit personnel influence votre prise de décisions lorsque vous menez des affaires pour notre Société. Nous avons tous le devoir d'éviter les conflits d'intérêts. N'oubliez pas que les apparences comptent. Pensez dans chaque situation à ce qu'en dirait un observateur extérieur. En outre, nos collaborateurs ne doivent pas obtenir un avantage personnel contraire à la déontologie en profitant d'opportunités découlant de l'utilisation des biens de la Société, de ses informations ou de sa position ou en utilisant ces éléments à des fins de profit personnel contraires à la déontologie ou pour faire concurrence à la Société. Nos collaborateurs ont le devoir de promouvoir les intérêts commerciaux légitimes de la Société, à chaque fois que cela est possible.

Quelques exemples de conflits d'intérêts (liste non exhaustive) :

- Détenir des parts sociales chez les clients, fournisseurs ou concurrents ;
- Accorder des prêts à ou en recevoir en provenance de clients, fournisseurs ou concurrents ;

- Travailler pour des clients, fournisseurs ou concurrents ;
- Avoir un emploi en externe ; ou
- Occuper en externe un poste de direction à but lucratif.

Ressources

Si vous identifiez un conflit d'intérêts potentiel, alertez votre responsable. Il/elle examinera le problème avec vous, et consultera le Directeur général adjoint ou le Vice-président principal, le Directeur juridique le cas échéant, pour savoir s'il existe un conflit d'intérêts et si tel est le cas, s'entretenir de l'issue à y donner. L'approbation préalable de votre responsable et du Vice-président principal, du Directeur juridique est nécessaire pour travailler ou pour détenir des parts sociales chez un client ou un fournisseur ou un autre partenaire professionnel tiers d'Acuity Brands. Si un administrateur ou un dirigeant identifie un conflit d'intérêts potentiel, le Président du Comité de gouvernance du Conseil d'administration doit être alerté. Le Comité de gouvernance débattrait pour savoir si le conflit d'intérêts est avéré.

7. Nous traitons nos salariés, partenaires professionnels et communautés avec respect

Nous sommes un employeur qui croit en l'égalité des chances, et nous accordons de l'importance à la diversité dans notre entreprise. Nous traitons nos salariés de façon juste et équitable et nous ne prenons pas de décisions en matière d'emploi en fonction de caractéristiques personnelles, notamment la race, la couleur, la religion, l'origine nationale, la citoyenneté, l'âge, le handicap, le statut d'ancien combattant, le statut matrimonial, la grossesse, le sexe (y compris l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle et l'expression sexuelle) ou tout autre statut protégé par la loi. Nous ne permettons pas que ces caractéristiques personnelles influencent notre jugement, et nous préférons mettre l'accent sur la valeur que les personnes apportent à notre entreprise. Nous ne tolérons aucune sorte de harcèlement.

Nous nous engageons à respecter le droit du travail en vigueur là où nous menons nos activités. Nous ne sommes impliqués, directement ou indirectement, dans aucune activité de travail forcé ou de trafic d'êtres humains, et nous ne nous associons pas à des partenaires professionnels qui participent directement ou indirectement à du travail forcé ou à du trafic d'êtres humains.

Nous avons des conventions collectives en place ou en cours d'adoption avec la plupart des nos employés rémunérés à l'heure. Nous avons une relation de travail forte et positive avec nos employés syndiqués et non syndiqués. Nous avons une culture de la récompense basée sur les résultats, ce qui inclut plusieurs programmes de rémunération incitative pour l'ensemble des catégories de salariés. Nous proposons plusieurs opportunités de formation et de développement à nos salariés.

Ressources

Signalez immédiatement tout incident de harcèlement ou de discrimination avéré ou potentiel à un responsable, à un représentant des Ressources humaines, à un représentant du Service juridique ou à la ligne d'assistance de la Société.

8. Nous avons un lieu de travail sans substance ni alcool

Nous avons un intérêt vital à maintenir des conditions de travail sûres et efficaces pour nos collaborateurs, et la consommation de substances et d'alcool nuit à la sécurité, à la productivité et à la qualité. Nos collaborateurs ne doivent pas : a) consommer, détenir, distribuer, vendre ou être sous l'influence de l'alcool, du cannabis, ou de substances illicites au travail, b) utiliser des médicaments sous ordonnance non prescrits par un médecin autorisé, ou c) consommer des médicaments en vente libre d'une façon qui n'est pas prévue par le fabricant ou qui compromet la capacité du collaborateur à s'acquitter en toute sécurité de ses tâches sans altération de ses aptitudes. Veuillez vous reporter à notre politique relative au lieu de travail sans alcool et sans substance pour en savoir plus.

La consommation modérée d'alcool lors d'évènements professionnels est autorisée dans la mesure où elle fait appel au bon sens et ne viole aucune exigence légale.

Ressources

Si vous observez quelqu'un sur votre lieu de travail que vous soupçonnez ne pas être dans son état normal, signalez votre préoccupation à un responsable, à un représentant des Ressources humaines, à un représentant du Service juridique ou à la ligne d'assistance de la Société.

9. Nos livres et registres sont fidèles à la réalité

Nous avons la responsabilité de présenter des résultats financiers honnêtes et exacts à nos actionnaires et au public. Nous nous assurons que nos livres et registres sont exacts, complets et tenus conformément à la loi et aux normes comptables en vigueur. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils suivent nos politiques écrites, notre travail standard et nos contrôles relatifs aux déclarations financières. Soyez précis et exhaustif lorsque vous consignez des transactions. Soyez honnête et transparent. Respectez l'ensemble des contrôles et procédures établis. Ne faites aucune saisie erronée ou trompeuse et n'omettez aucune information requise. Conservez les justificatifs nécessaires.

Ressources

Si vous identifiez des erreurs ou si vous avez des difficultés à rapprocher un compte, informez-en votre responsable. Vous trouverez des copies des procédures comptables internes auprès du Service financier.

10. Nous évaluons et gérons en permanence les risques que notre activité peut rencontrer

Nous avons un programme de gestion des risques à l'échelle de l'entreprise qui nous permet d'évaluer en permanence les risques applicables à notre activité. Nous nous efforçons de réduire les risques et veillons à appliquer les lois en vigueur, tout en cherchant à servir effectivement nos clients et à apporter les rendements qu'attendent nos actionnaires. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils identifient, évaluent, et surveillent les risques associés à nos activités commerciales conformément à nos politiques et procédures de gestion des risques. Si vous identifiez des questions susceptibles d'avoir des conséquences préjudiciables et si vous vous inquiétez de la gestion de ces risques, informez-en votre responsable ou notre Vice-président en charge de la gestion des risques.

Ressources

Pour en savoir plus sur notre programme de gestion des risques, vous pouvez contacter notre Vice-président en charge de la gestion des risques.

11. Les cadeaux professionnels excessifs ou inconvenants ne sont pas autorisés

Les cadeaux professionnels luxueux ou inconvenants peuvent donner l'impression que nous essayons d'obtenir ou d'octroyer des affaires en tentant d'influencer les personnes à l'aide d'avantages personnels. L'offre et la réception de cadeaux professionnels sont uniquement autorisées si certaines conditions sont remplies. Les cadeaux et les divertissements ne doivent pas :

- Être fréquents ou excessifs ;
- Être sous forme d'espèces ou de cartes cadeaux ;
- Être offerts ou reçus en violation des lois ou des politiques du destinataire (le cas échéant) ;
- Donner lieu à des dépenses inconvenantes ; ou
- Être autrement en violation de notre politique relative aux cadeaux et aux divertissements.

Une attention particulière doit être prêtée aux situations impliquant des fonctionnaires, qui souvent ne sont pas autorisés à accepter les cadeaux, quelle qu'en soit la nature. Veuillez également vous reporter à notre programme de lutte contre la corruption.

Ressources

Pour en savoir plus, reportez-vous à notre politique relative aux cadeaux et aux divertissements, vous y trouverez des informations sur les limites pécuniaires. Lisez également notre programme de lutte contre la corruption. Si vous avez des questions pour savoir si un cadeau ou un événement est convenable, contactez le Vice-président principal, le Directeur juridique ou le Directeur juridique adjoint pour obtenir des conseils.

12. Nous respectons strictement les lois anti-corruption dans le monde entier

Nous pratiquons la concurrence grâce à nos produits et services innovants et à l'intégrité de notre réputation. Nous interdisons de proposer, payer, donner, promettre ou accepter des pots-de-vin ou autres versements illicites pour obtenir ou conserver des affaires. Les pots-de-vin peuvent revêtir plusieurs formes, y compris de l'argent, des cadeaux luxueux ou pourboires excessifs, des rétrocommissions, de commissions excessives ou de rabais, de frais ou contributions inhabituels, des propositions d'emploi ou tout autre élément de valeur. Notre interdiction stricte des pots-de-vin et de la corruption s'applique également à nos partenaires professionnels tiers. Si nous n'y sommes pas autorisés, il en va de même pour eux. Vous ne pouvez pas recruter un tiers pour qu'il se salisse les mains à votre place.

Nous avons en place un programme élaboré pour réduire les risques associés à ces comportements inconvenants, y compris la mise en œuvre d'une diligence raisonnable chez les tiers qui agissent en notre nom, des attestations et des engagements, ainsi que la formation de nos salariés et mandataires.

Nous n'autorisons pas les paiements de facilitation ou « graissages de patte ». Ces paiements sont souvent de petits versements faits à des personnes pour les amener à rendre un service public auquel nous avons déjà droit. Ne faites PAS ce type de paiement.

Ressources

Nous avons un programme complet de lutte contre la corruption qui s'applique à nos salariés, représentants et partenaires professionnels tiers. Pour en savoir plus sur ce programme et les procédures connexes, contactez le Directeur juridique adjoint.

13. Nous observons strictement les lois de conformité commerciale partout dans le monde

Nous observons strictement l'ensemble des lois sur les échanges internationaux en vigueur, y compris :

- Les lois relatives aux importations et aux exportations de produits, de services et de technologies ;
- Les lois interdisant les transactions avec certains pays, entités et personnes ; et
- Les lois relatives aux boycotts internationaux.

Nos collaborateurs doivent avoir à l'esprit que des lois sur les échanges sont susceptibles de s'appliquer à des activités d'import ou d'export, y compris à la transmission électronique d'informations. En outre, nous exigeons de nos collaborateurs qu'ils respectent l'ensemble de nos politiques et processus lorsqu'ils vendent nos produits à l'international ou qu'ils effectuent des opérations d'importation. N'oubliez pas que vous ne devez pas faire indirectement ce qui vous est interdit directement. Vous ne pouvez pas demander à un tiers d'agir à votre place si cela est contraire à la loi.

Ressources

Nous avons un programme complet de conformité commerciale qui s'applique à nos employés, à nos représentants et à nos partenaires professionnels tiers. Pour en savoir plus, contactez le Directeur de la conformité commerciale et des douanes.

14. Nous pratiquons une concurrence vigoureuse et loyale

Nous croyons en une concurrence fondée sur les mérites que nous proposons. Nous respectons strictement les lois antitrust et relatives à la concurrence partout dans le monde. Nos collaborateurs ne doivent pas prendre part à des ententes ou à des discussions avec des concurrents pour fixer les prix, truquer les appels d'offres, se répartir des produits, des territoires, des clients ou des marchés ou pour limiter la production ou la vente de produits. Les collaborateurs doivent également consulter un membre du Service juridique avant de participer à des coentreprises, accords de non concurrence, fusions, acquisitions, contrats liant les parties, accords de distribution exclusive ou programmes de remise groupée ou de fidélité.

Ressources

Les lois antitrust et relatives à la concurrence sont complexes. Consultez un membre du Service juridique si vous avez des questions sur ces lois.

15. Nous protégeons la propriété intellectuelle et les informations confidentielles de notre Société

Notre propriété intellectuelle est un élément vital de notre réussite. Il nous incombe à tous de protéger notre propriété intellectuelle, nos informations confidentielles et nos secrets professionnels des abus d'autrui. Ne divulguez pas d'informations confidentielles concernant la Société, ses clients, ses opérations, ses finances ou ses transactions commerciales à des tiers ou à quiconque n'ayant pas besoin de les connaître, ou autrement en violation d'un accord auquel nous sommes partie, ou en violation de notre politique Réglementation FD sur la divulgation d'informations confidentielles au public. Notre propriété intellectuelle comprend les brevets, les secrets industriels, les marques déposées, les marques de service et les droits d'auteur. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils préservent notre propriété intellectuelle en l'utilisant d'une façon conforme au droit en vigueur et n'autorisant aucun tiers à en faire une utilisation abusive. Pour rappel, les collaborateurs doivent faire attention lorsqu'ils évoquent des informations confidentielles en public.

Nous respectons également la propriété intellectuelle, les secrets industriels, et les informations confidentielles des tiers. N'incitez pas et n'amenez pas un tiers à divulguer des informations dont il est tenu par sa société de préserver le caractère confidentiel.

Ressources

Signalez au Service juridique toute utilisation abusive par un tiers de la propriété intellectuelle d'Acuity Brands. Consultez notre Directeur juridique en charge de la propriété intellectuelle si vous avez des questions sur la protection de notre propriété intellectuelle. Pour en savoir plus sur la Réglementation FD ou sur les politiques de notre Société mises en place pour éviter la mauvaise publicité et veiller à ce que toutes ces informations soient communiquées d'une façon qui soit raisonnablement conçue pour fournir une distribution large, non exclusive des informations au public, contactez le Service juridique.

16. Nous utilisons et protégeons comme il se doit les données personnelles et les actifs de la Société

Nous préservons et respectons la vie privée de nos collaborateurs et de l'ensemble des parties prenantes. L'accès aux données personnelles est strictement limité à nos collaborateurs disposant d'une autorisation adéquate et ayant besoin de connaître ces informations à des fins professionnelles. Nous utilisons les données personnelles uniquement pour aider à la mise en œuvre de nos opérations professionnelles. Nous nous engageons à respecter les lois relatives à la confidentialité des données partout dans le monde.

Les ordinateurs, appareils mobiles et autres biens fournis par la Société doivent être utilisés de façon convenables et aux fins prévues par la Société. N'utilisez pas les systèmes informatiques ou médias d'Acuity Brands pour insulter, harceler et menacer quiconque ou pour accéder à, envoyer ou stocker des fichiers illégaux ou insultants. L'utilisation personnelle accessoire des biens fournis par la Société est autorisée, tant que cette activité reste occasionnelle, réduite et n'interfère pas avec vos tâches professionnelles.

Ressources

La plupart des pays ont des lois régissant la collecte et l'utilisation des données personnelles. Ces lois ont des périmètres variables. Contactez le Service juridique si vous avez des questions sur ces lois. Si vous avez des questions sur l'utilisation appropriée des biens délivrés par la Société, vous pouvez vous adresser à votre responsable, à un membre du Département informatique ou à un membre du Service juridique.

17. Nous n'effectuons pas de transactions en utilisant des informations privilégiées

Nous nous engageons à respecter les principes de marché équitable lorsque nous achetons ou vendons des actions Acuity Brands. L'achat et la vente d'actions sur la base d'informations importantes et non publiques est qualifiée de « délit d'initié » et est illégale. Les informations « importantes » sont des informations qu'un investisseur raisonnable considérerait comme importantes lors de sa décision d'acheter ou de vendre des actions. Les informations « non publiques » sont des informations considérées comme confidentielles et qui ne sont pas accessibles au public. Nous attendons de nos collaborateurs qu'ils respectent strictement nos politiques et procédures relatives aux délits d'initié.

Ressources

Pour en savoir plus, lisez notre politique relative aux délits d'initié. Pour en savoir plus sur les lois relatives aux valeurs mobilières ou sur notre politique relative aux délits d'initié, contactez le Directeur juridique adjoint.

18. Code d'éthique à l'intention des Hauts dirigeants

Aux fins de la section 406 du Sarbanes-Oxley Act (loi Sarbanes-Oxley) de 2002 et des règlements connexes promulgués, le présent Code de conduite sera le Code d'éthique à l'intention du président-directeur général et du président du Conseil d'administration, du directeur financier, du directeur de la comptabilité ou de tout autre chef comptable de la Société et de tout autre responsable exécutif ou responsable financier de la Société qui remplit des fonctions similaires et qui est ainsi désigné de temps à autre par le président-directeur général de la Société.

19. Administration

Sauf indication contraire qui figure dans le présent document, le présent Code de conduite est administré et contrôlé par le Service juridique de la Société, et il est supervisé par le Comité de gouvernance du Conseil d'administration. Le Service juridique de la Société gère les exigences relatives à la conformité au quotidien, en effectuant notamment les activités suivantes :

- recevoir, examiner, explorer et résoudre les préoccupations et les rapports liés aux sujets décrits dans le présent Code de conduite ;
- interpréter le présent Code de conduite et conseiller quant à son sens et son application ; et
- signaler périodiquement et au fur et à mesure que les sujets apparaissent au Comité de gouvernance, en ce qui concerne la mise en œuvre et l'efficacité du présent Code de conduite et d'autres sujets liés à la conformité, et recommander des mises à jour ou modifications au présent Code de conduite qu'il estime être nécessaires ou opportunes.

Le Service juridique de la Société peut se faire conseiller par le Comité de gouvernance quant à l'interprétation du présent Code de conduite.

Dérogations

Dans certaines circonstances limitées, la Société, à son entière discrétion, peut accorder une dérogation écrite pour certaines activités, relations ou situations qui, autrement, violeraient ou pourraient raisonnablement être considérées comme violant le présent Code de conduite. Pour obtenir une dérogation, l'administrateur, le dirigeant ou l'employé doit divulguer l'ensemble des faits et informations pertinents au sujet de l'affaire concernée, par écrit, soit au (1) Comité de gouvernance du Conseil d'administration pour les sujets qui impliquent un administrateur ou dirigeant exécutif, ou au (2) Directeur juridique de la Société pour les sujets concernant tous les autres salariés de l'entreprise. Les dérogations qui ne sont pas expressément approuvées par écrit sont réputées avoir été refusées.

Administrateurs

Le Code de conduite s'applique à chaque administrateur (administrateurs salariés et non salariés) dans la mesure où il s'applique et n'est pas incompatible avec les obligations de l'administrateur aux termes du certificat de constitution de la Société, des règlements administratifs, de la loi du Delaware, des exigences d'inscription à la Bourse de New York, des règles et règlements de la SEC ou d'une autre autorité remplaçante. Le Comité de gouvernance du Conseil d'administration est chargé de l'administration du présent Code de conduite pour nos administrateurs.

20. Coordonnées des ressources

Les services et interlocuteurs suivants peuvent être joints en composant le numéro du standard **770-922-9000**.

Service juridique :

Vice-président principal, Directeur juridique
Directeur juridique adjoint (déontologie et conformité)
Directeur juridique adjoint (contrats)
Directeur de la propriété intellectuelle
Directeur des affaires relatives à l'environnement, à la santé, à la sûreté et à la sécurité

Ressources humaines :

Vice-président principal, Ressources humaines
Directeur des ressources humaines

Service de la conformité commerciale :

Vice-président fiscalité et conformité commerciale
Directeur de la conformité commerciale et des douanes

Gestion des risques :

Vice-président, gestion des risques

Service financier :

Vice-président, Finance
Directeur de la comptabilité

Service informatique :

Ligne d'assistance déontologie et conformité d'Acuity Brands :

Par internet :

<https://www.reportlineweb.com/acuitybrands>

Par téléphone, 24h/24, 7 Jours/7 :

États-Unis et	866-613-6358
Canada :	
Chine :	400-880-1482
France :	080-094-8673
Mexique :	01-800-436-0166
Pays-Bas :	0800-020-1671
Espagne :	900-822-527
Royaume-Uni :	0800-023-2264

Les politiques et procédures de la Société qui sont mentionnées dans le présent document sont accessibles aux salariés via l'Intranet de la Société, à l'adresse <https://acuitybrandsinc.sharepoint.com/sites/acuityconnect> dans la section Service juridique.